
[Imprimer](#)

UNE ÉTAPE DE PLUS VERS L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Image

[Retrouver l'article sur le site de la SCSNE](#)

Le rapport de l'enquête publique environnementale menée entre Passel dans l'Oise et Aubencheul-au-Bac dans le Nord a été publié le 3 mai 2024. Il fait état d'un avis favorable de la Commission d'enquête assorti de cinq réserves et de huit recommandations.

Avis favorable

L'enquête publique, qui s'est déroulée du 4 mars au 2 avril 2024, a permis l'expression de plus de **700 avis et observations de la part de quelques 600 contributeurs**.

Les préoccupations environnementales portaient notamment sur **l'eau, la biodiversité et le paysage**.

Engagée envers une communication transparente et une gestion responsable du projet, la SCSNE a apporté des réponses aux observations. Au regard de celles-ci et des avis formulés par le public, **la Commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de réserves et recommandations**.

©SCSNE-PIXXIM

Parmi les réserves émises, trois concernent **des questions relatives à l'eau** et permettront à la SCSNE de clarifier certains aspects du dossier, notamment les effets sur l'Oise et la qualité des eaux du Canal.

La SCSNE s'engage à répondre à ces préoccupations et à poursuivre également un **dialogue continu avec les acteurs locaux et les habitants** pour assurer la réussite du projet sur tous les aspects techniques, environnementaux et socio-économiques pendant et après le chantier.

Elle poursuivra par ailleurs le travail d'accompagnement et de partenariat engagé avec Voies navigables de France (VNF) et les acteurs territoriaux pour **définir le devenir du canal du Nord**, dans le cadre des contrats territoriaux de développement.

La Société du Canal Seine-Nord Europe prendra également en considération, dans la suite du projet, les recommandations formulées par la Commission d'enquête qui participent à l'atteinte des objectifs du Canal Seine-Nord Europe.

Document

Ajouté le 7 mai 2024 - Mis à jour le 7 mai 2024

Communiqué de presse - Enquête publique environnementale S23456 - Avis favorable de la commission d'enquête

[351.59 Ko](#)

Prochaine étape

Cet avis favorable constitue **une nouvelle étape franchie** dans la concrétisation du projet. Sur la base notamment de ce bilan d'enquête publique, il est prévu un **arrêté interdépartemental d'autorisation environnementale** dans les prochains mois. Ce dernier contiendra les prescriptions pour le chantier et permettra d'engager progressivement les travaux du Canal entre Passel et Aubencheul-au-Bac dès l'automne prochain.